Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le 11/12/2025
ID : 085-258502962-20251209-D140_BUR091225-DE

D140-BUR091225

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, M. Noël VERDON
Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, M. Pierre CAREIL
Date de convocation : 1er décembre 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Actualisation 2026 du coût d'accès des dégrillats de STEP dans l'usine de traitement mécano-biologique Trivalandes de Saint-Christophe-du-Ligneron facturé à COVED

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que depuis la mise en service de Trivalandes, les dégrillats de STEP du secteur de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Givrand, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie) représentant environ 110 tonnes / an sont envoyés vers le TMB de Saint-Christophe-du-Ligneron pour y être traités.

Considérant l'évolution des coûts de traitement relatif à l'exploitation du site de Trivalandes.

Considérant les révisions de prix à intervenir en 2026 et l'évolution de la TGAP pour les refus d'UVEOR.

Monsieur le Président propose au bureau d'actualiser le coût d'accès des dégrillats de STEP facturé à Coved.

Ce prix HT avait été établi à 194.50 € HT pour 2025 ; il convient de réviser celui-ci.

Le prix applicable proposé est de 202.00 € HT/tonne soit 242.40 € TTC/tonne (TVA :20%). Ce montant sera facturé à la société Coved à partir du 1er janvier 2026.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Fixer le coût d'accès des dégrillats de STEP à 202.00 € HT/tonne à compter du 1er janvier 2026

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Fixe le coût d'accès des dégrillats de STEP à 202.00 € HT/tonne à compter du 1er janvier 2026

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 11/12/2025
Qualité : Président de Trivalis
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 10/12/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).